



Doc. 13700

29 janvier 2015

Recours juridiques contre les violations des droits de l'homme commises dans les territoires ukrainiens se trouvant hors du contrôle des autorités ukrainiennes

Proposition de résolution

déposée par Mme Marieluise BECK et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

En septembre et décembre 2014, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a effectué deux missions en Ukraine. Le Commissaire a confirmé les informations de défenseurs des droits de l'homme faisant état de violations graves et répétées de ces droits dans les territoires ukrainiens qui ne sont actuellement plus sous le contrôle des autorités ukrainiennes.

L'Assemblée parlementaire a insisté, en de nombreuses occasions, sur la nécessité d'établir les responsabilités des violations des droits de l'homme partout en Europe. Aujourd'hui, nous sommes face à une situation où des parties du territoire ukrainien se retrouvent hors du contrôle effectif des autorités ukrainiennes. A l'Est, la situation de vide juridique crée les conditions favorisant les atteintes les plus graves aux droits de l'homme, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des actes de torture. Les organisations de défense des droits de l'homme ne peuvent pas opérer en toute sécurité sur ces territoires. L'impunité pour les graves violations des droits de l'homme est la règle.

Le mois dernier, le bilan des victimes dans la région orientale de l'Ukraine a été particulièrement lourd. Les combats meurtriers pour le contrôle de l'aéroport de Donetsk, les tirs de mortier sur des autobus à Volnovaha et à Donetsk ainsi que les attaques à la roquette à Marioupol ont ajouté des dizaines de morts aux 5 000 décès qui auraient déjà été enregistrés depuis le début du conflit armé, dont de nombreux civils.

Certaines informations concernant des violations du droit international humanitaire dans la zone de conflit de l'est de l'Ukraine font état de l'utilisation de «boucliers humains» par des membres des forces armées, de l'usage indiscriminé ou disproportionné d'armes lourdes qui provoquent la mort inacceptable de civils et de l'exécution délibérée de soldats cherchant à se rendre.

L'Assemblée devrait examiner attentivement la situation en matière de droits de l'homme dans tous les territoires ukrainiens qui ne sont plus sous le contrôle des autorités. L'Assemblée devrait réfléchir aux voies de recours possibles contre ces violations des droits de l'homme afin de mettre fin à l'impunité et d'établir les responsabilités pour tous les crimes graves, quels qu'en soient leurs auteurs.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BECK Marieluise, Allemagne, ADLE
CHIKOVANI Irakli, Géorgie, ADLE
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, CE
FABRITIUS Bernd, Allemagne, PPE/DC
FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
GAMBARO Adele, Italie, ADLE
GARÐARSSON Karl, Islande, ADLE
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
JAKAVONIS Gediminas, Lituanie, ADLE
JENSEN Michael Aastrup, Danemark, ADLE
JOVIČIĆ Aleksandar, Serbie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KORENJAK KRAMAR Ksenija, Slovénie, ADLE
KUODYTĖ Dalia, Lituanie, ADLE
MARUSTE Rait, Estonie, ADLE
MATEU PI Meritxell, Andorre, ADLE
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
PECKOVÁ Gabriela, République tchèque, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
ROUQUET René, France, SOC
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
STROE Ionuț-Marian, Roumanie, PPE/DC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VĖSAITĖ Birutė, Lituanie, SOC
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE
ZELIENKOVÁ Kristýna, République tchèque, ADLE
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste